

Compter pour être mieux pris en compte

Pendant des années de nombreuses personnes ont posé la question : « combien de personnes sans abri y a-t-il à Bruxelles ? » Après le dénombrement, certaines de ces mêmes personnes nous ont demandé à quoi servait un dénombrement... Comprendra qui pourra. Voici donc quelques éléments de réponse :

- Le dénombrement a déjà servi à **mettre en lien des acteurs** de différents services dépendant de différentes tutelles et des acteurs d'autres secteurs (Croix Rouge, STIB, SNCB, Interparking, etc)
- Il a permis de **sensibiliser ceux qui en sont le moins proches** à la situation des « habitants de la rue »
- Il a permis de faire appel et de **valoriser les compétences des sans-abri** qui ont manifesté leur intérêt pour la démarche et leur espoir dans les initiatives qui pourraient en découler.
- Ce dénombrement permet d'avoir une **vision plus objective de l'ampleur du problème**¹, et des différentes modalités que peut prendre l'absence d'un « chez soi ».
- S'agissant des personnes rencontrées en rue, les chiffres indiquent un **ordre de grandeur quant aux personnes qu'il faudrait pouvoir rejoindre** en journée pour construire un travail social durable hors urgence, dans une logique de continuité.
- Il met aussi en évidence **l'importance des squats** (une forme d'habitat collectif, de logement adapté à certains et à expérimenter ?) et l'importance des lieux d'hébergement non agréés.
- Ce dénombrement offre **un point de départ** pour ce qui pourrait devenir un baromètre social, un outil d'évaluation des politiques sociales. Cela implique la reproduction de l'opération recensement rue, l'avancée dans l'organisation d'un recueil central de données pour les différents services et des recherches qualitatives complémentaires.
- Pour pouvoir évaluer les besoins, **les chiffres bruts du dénombrement rue doivent en effet être complétés** par des analyses qualitatives qui nous informeraient sur le profil des personnes, sur la récurrence et le pourquoi de l'absence de logement propre (ce qui mène à cette absence et ce qui empêche d'en sortir) : expulsion locative, absence de statut sur le territoire, absence de ressources, sortie d'une institution, violences familiales, etc. Des enquêtes qui permettent de mieux comprendre les raisons de la présence en rue (plus de places en abri d'urgence, refus d'aller en abri d'urgence et raison de ces refus, exclusion de ces lieux, etc)
- Il représente une **première contribution de la Région** à la construction des données statistiques que la Belgique devra fournir à l'Union Européenne qui a en effet adopté en juillet 2008 une réglementation (juridiquement contraignante) qui prévoit la tenue de recensements de la population et des habitations dans tous les Etats membres en 2011. Il s'agira de collecter des données sur les « modes d'habitation » qui, selon les indications de l'UNECE/CES (Conférence européenne des statisticiens), incluent notamment « les personnes qui n'ont pas de lieu habituel de résidence (telles que les personnes sans domicile ou les personnes passant d'un hébergement temporaire à l'autre) » et les personnes qui vivent dans des hébergements collectifs.

¹ Même si l'on sait que pour rendre compte de l'ensemble du phénomène du sans-abrisme tel que défini par la Feantsa, il faudrait pouvoir comptabiliser les personnes hébergées dans la famille ou chez des connaissances, les personnes menacées d'expulsion, les personnes menacées de violences domestiques, les personnes vivant dans des logements insalubres ou sévèrement surpeuplés.